

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

OBJET : Délibération pour autoriser le Maire à signer un avenant à la convention établie avec « Récréations artisanats » pour la mise à disposition de l'ancienne école des Costes

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 17 octobre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

ABSENT :

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°44/2023 du 19/08/2023 qui valide la convention avec l'association « Récréations artisanats » de mise à disposition de l'ancienne école des Costes. Monsieur le Maire rappelle que la convention a été signée pour la période du 1/10/2023 au 30/09/2024.

Monsieur le Maire propose de préciser l'article 2 relatif aux charges locatives. Il souhaite instaurer un forfait de 150€/mois de novembre à mai pour régler les charges de chauffage, d'eau et d'électricité.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention (ci-joint) qui instaure un forfait de 150€/mois à payer par l'association « Récréations artisanats » pour participer financièrement aux charges de chauffage, d'eau et d'électricité. Ce forfait sera appliqué de novembre 2023 à mai 2024.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents liés à la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

AVENANT N°1
MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION
ASSOCIATION « RÉCRÉATIONS ARTISANATS »

Entre :

- La commune d'Aubessagne, représentée par M. Richard ACHIN

Et

- L'Association bénéficiaire dénommée « **Récréations artisans** » dont le siège social est sis 110 allée des Mèlèzes 05800 Saint-Firmin et dont l'objet est : « l'organisation d'expositions-ventes et marchés de créateurs ; gestion d'une boutique ; organisation d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement à diverses techniques de créations artisanales ou de loisirs créatifs ; organisation de démonstration ou de visites d'ateliers ; mise en relation de créateurs et des acteurs du fait-main dans les Hautes-Alpes » et représentée par sa présidente, Mme Isabelle KERLOU.

Vu la délibération du conseil municipal n°44/2023 du 19/08/2023, **Il a été convenu ce qui suit :**

Une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'ancienne école des Costes a été signée par les deux parties en date du 6 septembre 2023. Le présent avenant revient sur l'article 2 de la convention afin de préciser le coût des charges.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

1. Article à modifier du contrat

Article 2 :

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :
L'association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (*chauffage, eau, électricité*). Pour cela, un forfait de 150€ par mois sera appliqué du 1^{er} novembre 2023 au 31 mai 2024.

2. Les autres clauses du contrat de bail demeurent sans changement.

Cet avenant prend effet à partir du 1^{er} novembre 2023.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

Fait à Aubessagne, Le 26 octobre 2023

La Présidente de l'association

Le Maire
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr